

Messieurs, Mesdames, chers concitoyens,

Depuis le 1 janvier 2016 Ammertzwiler et Bernwiler forment une seule commune après 40 années de collaboration harmonieuse.

J'ai l'honneur d'être le maire de cette commune nouvelle et, je me réjouis de travailler avec Mathieu Ditner, et les adjoints et conseillers municipaux réunis avec le soutien de toute la population.

Il est vrai que tout changement fait peur et pourtant pour progresser, il faut s'adapter.

De toute façon « Tout est changement, tout évolue, tout est en devenir, **non pas pour ne plus être** mais pour devenir ce qui n'est pas encore. » (de Epictète, philosophe grec).

Nous évoquons souvent la crise économique et sociale que nous subissons. Si nous feuilletons un livre d'Histoire, nous pouvons y lire autant de temps de crise et de guerre qui ont secoué les peuples.

A chaque fois, il a fallu être audacieux, il a fallu bouleverser l'ordre établi pour s'en sortir et progresser.

Le plus important c'est de défendre les valeurs qui favorisent le bien vivre ensemble : le respect, la solidarité, la générosité de cœur, le partage des compétences. Ne laissons pas l'égoïsme et la jalousie parasiter nos relations.

Cette identité est la même pour tous quel que soit le village.

Le partage de nos différences historiques, économiques et sociales et la mutualisation de nos efforts sont notre richesse.

Nous avons de beaux projets dont fait partie la nouvelle école et nous allons tout mettre en œuvre pour les réaliser avec des moyens raisonnables.

D'ailleurs dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Henner, nous allons aménager le terrain situé en face et nous y installerons une cabane à histoires, œuvre de l'artiste plasticien Thierry Payet. C'est un projet artistique qui se nomme « STUWA » qui s'étend sur tout le Sundgau et qui est organisé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural).

Les habitants de la commune nouvelle pourront rencontrer l'artiste pour lui raconter des anecdotes, des histoires de nos villages qui seront gravées dans cette cabane que vous pourrez visiter à votre guise au gré de vos promenades.

Ce nouveau journal que vous avez entre vos mains sera dorénavant le « *Trait d'union* ».

Il vous informera tous les trois mois (2 bulletins condensés et 2 bulletins plus fournis).

Nous invitons les associations à utiliser cet outil pour communiquer. Vous aurez la possibilité d'y insérer un article qui parlera de vos activités.

En outre, chaque compte-rendu du conseil municipal y figurera et chaque citoyen pourra suivre le travail fait par la municipalité dans un esprit de solidarité, soucieux de faire pour le mieux avec rigueur.

Vous pouvez aussi consulter le site internet.

Par ailleurs, je réitère notre invitation : Venez nous voir si vous avez des questions ou des doutes.

Au nom des adjoints, des conseillers municipaux, je vous remercie pour votre soutien et votre engagement. Bonne lecture et merci aux rédacteurs du nouveau journal communal.

Conseil Municipal

Séance du 04 01 2016

ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

M. SCHITTLY Philippe est seul candidat.

Avec 17 voix pour et quatre votes blancs, **M. SCHITTLY Philippe** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

CRÉATION D'UN CONSEIL COMMUNAL DANS CHAQUE COMMUNE DÉLÉGUÉE

Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire de la Commune Nouvelle propose à l'Assemblée de créer dans chaque Commune Déléguée un conseil de la Commune Déléguée. Ce Conseil communal serait composé des membres suivants de chaque Commune Déléguée :

Commune déléguée d'AMMERTZWILLER

DELEURY Bernard, DITNER Joseph, DITNER Mathieu, HELGEN Léonard, KNECHT Sylvie, LABARTETTE Lionel, MALCHAIR Marielle, RAUSCHER Christophe, SCHNOEBELEN Gervais, ZIROLI Manolita

Commune déléguée de BERNWILLER

BAUR Patrick, BERNHARD Ester, BITSCH Jean Luc, CARTEAU Dominique, GRASSER Jean Claude, GREDEL Pierre Paul, LEBER Marie-Thérèse, ROTH Jean Luc, RICHERT Hubert, SCHITTLY Philippe, SCHMITT Frédéric, STIMPFLING Bertrand

Monsieur le Maire précise que cette décision, en vertu de l'art. L.2113-12 du CGCT doit être prise à la majorité des 2/3 de ses membres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, DECIDE, à l'unanimité des présents, la création des conseils communaux des Communes Déléguées d'AMMERTZWILLER et de BERNWILLER tels que proposés par le Maire de la Commune Nouvelle de Bernwiller.

CRÉATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** des membres présents, la création

- d'1 poste d'adjoint au Maire de la Commune Nouvelle
- et de 3 postes d'Adjoints pour chaque Conseil Délégué.

ELECTION DE L'ADJOINT DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. DITNER Mathieu est seul candidat.

Avec 18 voix pour et trois votes blancs, **M. DITNER Mathieu** a été proclamé Adjoint de la Commune Nouvelle et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BERNWILLER

MM. ROTH Jean-Luc, STIMPFLING Bertrand et BAUR Patrick ont été proclamés Adjoints de la Commune Déléguée de Bernwiller et ont été immédiatement installés.

ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AMMERTZWILLER

MM. HELGEN Léonard, DELEURY Bernard et DITNER José ont été proclamés Adjoints de la Commune Déléguée d'Ammertzwiler et ont été immédiatement installés.

VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION

	%
Indemnités Maire commune nouvelle	32,53
Indemnités Adjoint commune nouvelle	24,63
indemnités Adjoint commune déléguée Ammertzwiler	6,60
indemnités Adjoint commune déléguée Bernwiller	7,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au taux de l'Indice 1015 comme présentées dans le tableau.

Séance du 04 01 2016

DÉLÉGATIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, d'autoriser le Maire :

1° De procéder, dans les limites fixées au Budget Primitif et décisions modificatives de chaque exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dont le montant ne dépasse pas 20 000 € selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans la limite de 10 000 €;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre;

13° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile;

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT :C.A.O.

Sont déclarés élus :

MM. DITNER Mathieu, ROTH Jean-Luc, LABARTETTE Lionel, membres titulaires

MM. STIMPFLING Bertrand, DITNER Joseph, BAUR Patrick membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal décide de nommer les personnes ci-après :

Titulaires :

- **BERNHARD Esther**

- **CARTEAUX Dominique**

- **DELEURY Bernard**

- **DITNER Joseph**

- **GREDEL Pierre-Paul**

- **RICHERT Hubert**

- **SCHNOEBELEN Gervais**

Suppléants :

- **BITSCH Jean-Luc**

- **DITNER Mathieu**

- **HELGEN Léonard**

- **LABARTETTE Lionel**

- **MALCHAIR Marielle**

- **SCHMITT Frédéric**

- **STIMPFLING Bertrand**

Conseil Municipal

Séance du 04 01 2016

COMMISSIONS DES FINANCES DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

Ont été élus membres de la commission des finances de la Commune Nouvelle de BERNWILLER :

Mmes BERNHARD Esther, KNECHT Sylvie et ZIROLI Manolita.

MM. BAUR Patrick, LABARTETTE Lionel, RAUSCHER Christophe, GRASSER Jean-Claude, ROTH Jean-Luc, GREDEL Pierre-Paul, STIMPFLING Bertrand et HELGEN Léonard.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal décide de **désigner** MM. BAUR Patrick et DELEURY Bernard, délégués titulaires, pour représenter la Commune Nouvelle de Bernwiller au sein du Syndicat Départemental d'Electricité :

PARTICIPATION DE LA COMMUNE NOUVELLE POUR LES CHANGEMENTS CARTE GRISE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise en charge par la Commune des frais de modification de cartes grises (certificat d'immatriculation) et de plaques d'immatriculation en faveur des riverains dont la domiciliation a changé, ainsi qu'à tous les administrés de la commune déléguée d'AMMERTZWILLER étant dans le cas d'une ancienne immatriculation.

La prise en charge des frais est de 28€/véhicule.

RÉGIME DE TVA FORET

Il est proposé au Conseil Municipal d'assujettir au régime réel de la TVA, toutes les dépenses et les recettes, de la Commune Nouvelle de BERNWILLER, liées à la forêt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter cette proposition ;
- Charge M. le Maire de prendre contact avec le service des impôts des entreprises d'ALTKIRCH ;
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents afférents à ce sujet.

INDEMNITÉ DU TRÉSORIER

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de lui d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. BEHR Joël, Receveur municipal et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

CONTRAT DE PRÉVOYANCE POUR LE PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir les primes dans le cadre de la prévoyance des agents.

APPROBATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE POUR LA MAISON HENNER

Adoption de la Réhabilitation de la Maison Henner en résidence croisée d'artistes « L'atelier des Dames » avec salle d'exposition temporaire, atelier et aménagement paysager sur les thèmes de l'Art, des paysages et des jardins

Le calendrier de réalisation serait le suivant :

Phase 1 :

Création d'un **jardin évolutif** sur la parcelle en face de la Maison Henner et du Chemin de Jean-Jacques Henner

Phase 2 :

Réhabilitation de la Maison Henner en **résidence croisée d'artistes** « L'atelier des Dames » avec salle d'exposition temporaire et atelier

Phase 3 :

Aménagement du Jardin de la Maison Henner

L'estimation du cout total de l'opération :

Bâtiment réhabilités et abord proches :	1 115 000 €
Lot scéno – technique :	84 000 €
Lot mobilier :	42 000 €
Etudes, missions et Honoraires :	244 000 €
Acquisition et Aménagements VRD :	295 000 €

TOTAL DE L'OPERATION HT :

1 780 000 €

Séance du 04 01 2016

La valorisation de la maison de Jean-Jacques Henner à Bernwiller doit répondre à un certain nombre de paramètres afin de garantir une faisabilité optimum du projet.

Les axes qui sous-tendent les axes programmatiques sont : Un hommage à la mémoire du peintre Jean-Jacques Henner, intégrer l'esprit de la donation de Marie Dujardin-Henner, construire un projet entre enracinement local et rayonnement territorial, une mixité de projets et d'usages, un fonctionnement modulaire en fonction des usages, une politique d'animation active.

le Conseil Municipal décide d'approuver la Réhabilitation de la Maison Henner en résidence croisée d'artistes « L'atelier des Dames » avec salle d'exposition temporaire, atelier et aménagement paysager sur les thèmes de l'Art, des paysages et des jardins.

APPROBATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE POUR LA MAISON HENNER

Phase 1 : projet de réhabilitation des abords de la Maison Jean-Jacques HENNER à BERNWILLER par l'art et la nature

L'espace paysager et son jardin évolutif dont la conception et l'animation se caractériseront par la valorisation des actions citoyennes en faveur de l'environnement, le travail collaboratif entre les associations et artistes qui opéreront aux abords de la Maison HENNER.

Une dimension qui renforcera le caractère singulier du projet.

L'organisation de rencontres entre les artistes, les citoyens et les écoliers dont le futur bâtiment prendra place à côté de la Maison HENNER seront favorisés par la Commune pour faire émerger un aménagement paysager voulu par les habitants de BERNWILLER dans un esprit de co-construction.

Les idées proposées pour réhabiliter les abords du site :

- * Un espace paysager sous la forme d'un parc de sculptures mêlant art et végétale.
- * Un jardin évolutif enrichi chaque année par le travail d'artistes sélectionnés par un commissaire d'exposition (COAL débutera en 2016)
- * Le chemin retraçant la vie d'Henner de l'étang à la forêt (à réaliser en collaboration avec le Musée Henner de Paris).
- * Une aire de pique-nique et zone de jeux avec des matériaux naturels, eco-conception
- * Un jardin d'arboriculteur sous la forme d'un verger artistique en lien avec l'association ABCDE.
- * Reconstituer une « prairie naturelle » en gestion différenciée semée de fleurs sauvages et d'espèces locales.
- * La remise en eau de l'ancien étang.
- * La mise en place de haies brises-vue.
- * Planter un potager d'espèces locales anciennes qui ne sont plus commercialisées.
- * Créer des partenariats avec le « Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation de la Largue » et la « Maison de la Nature ».

Le budget prévisionnel de création est le suivant :

Aménagement paysagé, conception du verger	60 000 €
Semis pour prairie fleurie en gestion différenciée	3 500 €
Haies et talus	4 000 €
Remises en eau de l'étang (entreprise spécialisée ou/et employés communaux) :	8 800 €
Espace jeux (entreprise spécialisée ou artiste)	24 000 €
Création du chemin	5 400 €
Signalétique, communication	10 000 €
Stationnements	8 000 €
Tables de pique-nique (modèles disponibles en Open Source, donc réalisables localement, par les services communaux ou artisan local)	5 000 €
Honoraires Commissaire d'exposition	10 000 €
Honoraires paysagiste	10 000 €
Honoraires artistes (x2)	20 000 €
Transport, hébergement et per diem	4 000 €
Deux projets d'artiste :	30 000 €
TOTAL	202 700 € TTC

Conseil Municipal

Séance du 04 01 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le lancement de la phase 1 du projet de développement culturel de territoire pour la maison Henner, le projet de réhabilitation des abords de la Maison Jean-Jacques HENNER à BERNWILLER par l'art et la nature, **d'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions, se prononce pour une intercommunalité unique englobant l'ensemble des communes du Sundgau : la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Largue et de la Porte d'Alsace.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Le Maire propose à l'assemblée d'opter pour la dématérialisation des actes passés entre la mairie et les différentes administrations : délibérations, arrêtés, marchés publics et autres actes.

Le Conseil Municipal décide de la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

INFOS ET DIVERS

M. ROTH Jean-Luc demande quand le transfert de l'école aura lieu. Les élus estiment la fin des travaux au mois d'avril 2016.

Le Conseil Municipal a décidé de choisir comme jour de réunion le lundi des semaines paires.

Suite à la démission de M. FRICK Pierre au 31.12.2015, M. DITNER Mathieu souhaite le remercier pour son implication au sein de la commune et des associations durant toutes ces années.

Séance du 25 01 2016

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET GÉNÉRAL AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET GÉNÉRAL AMMERTZWILLER

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **210 712,05 €** et un déficit d'investissement de **42 063,28 €** l'Assemblée décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR AMMERTZWILLER

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **77 419,01 €** et un excédent d'investissement de **73 251,04 €**, l'Assemblée décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AMMERTZWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AMMERTZWILLER

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **47 937,64 €** et un excédent d'investissement de **3 293,22 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

Séance du 25 01 2016

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET GÉNÉRAL BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET GÉNÉRAL BERNWILLER

Constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **461 003,27 €** et un déficit d'investissement de **66 023,84 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **10 220,75 €** et un excédent d'investissement de **62 842,99 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **56 612,90 €** et un excédent d'investissement de **128 604,42 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET GÉNÉRAL SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DU BUDGET GÉNÉRAL SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **221 861,40 €** et un déficit d'investissement de **142 200,31 €** l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE HANGAR SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après examen du Compte Administratif 2015 et vérification conforme du Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur Eric BRAILLON, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET ANNEXE HANGAR SIVOM AMMERTZWILLER BERNWILLER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015 et constatant que ce compte financier fait apparaître un déficit d'exploitation de **708,12 €** et un excédent d'investissement de **16 873,39 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter ces montants au Budget Primitif 2016 de la Commune Nouvelle de BERNWILLER.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

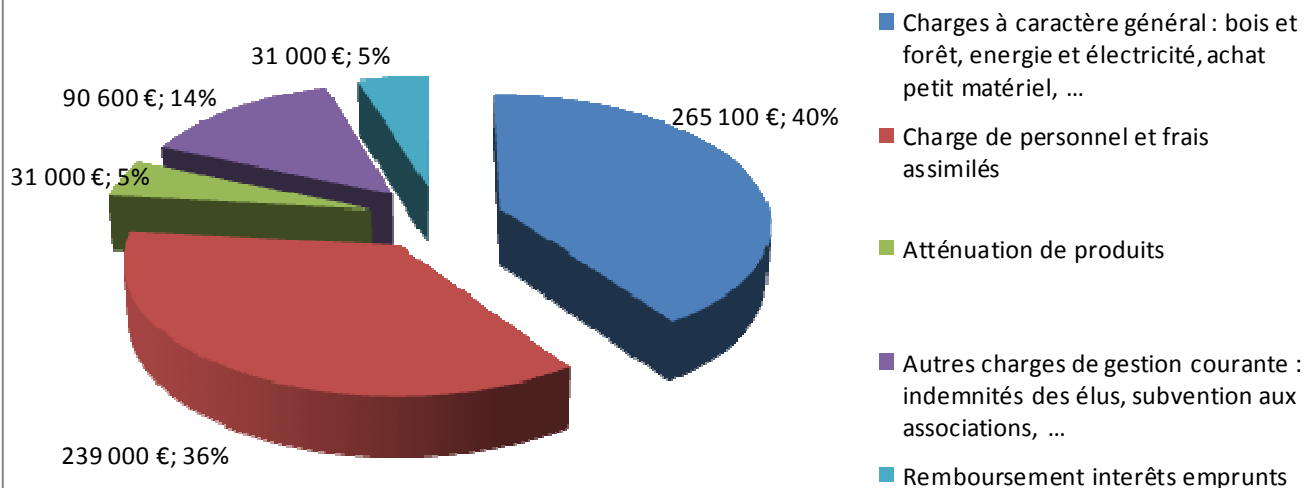
le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir la proposition de variation proportionnelle des taux en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,0000 pour chacune des deux communes encore fiscalement actives.

Conseil Municipal

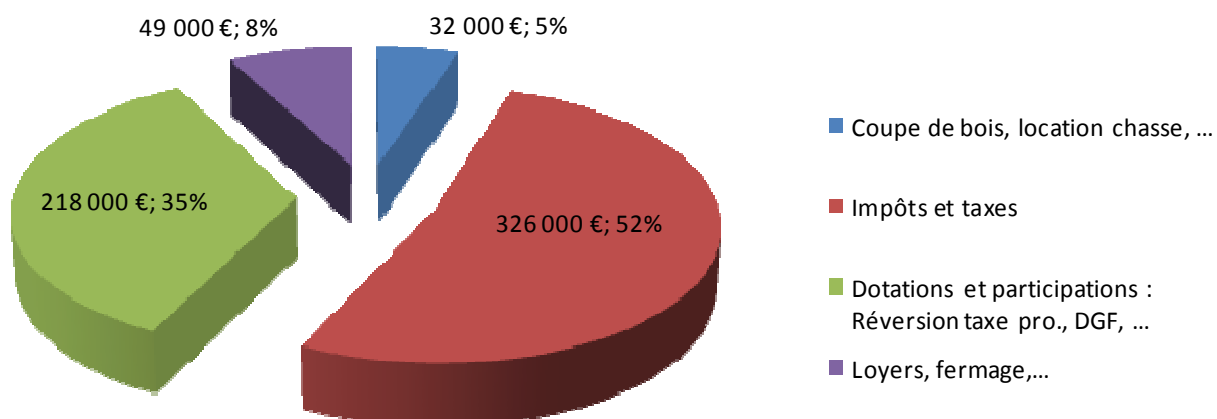
Séance du 25 01 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

Dépenses de fonctionnement

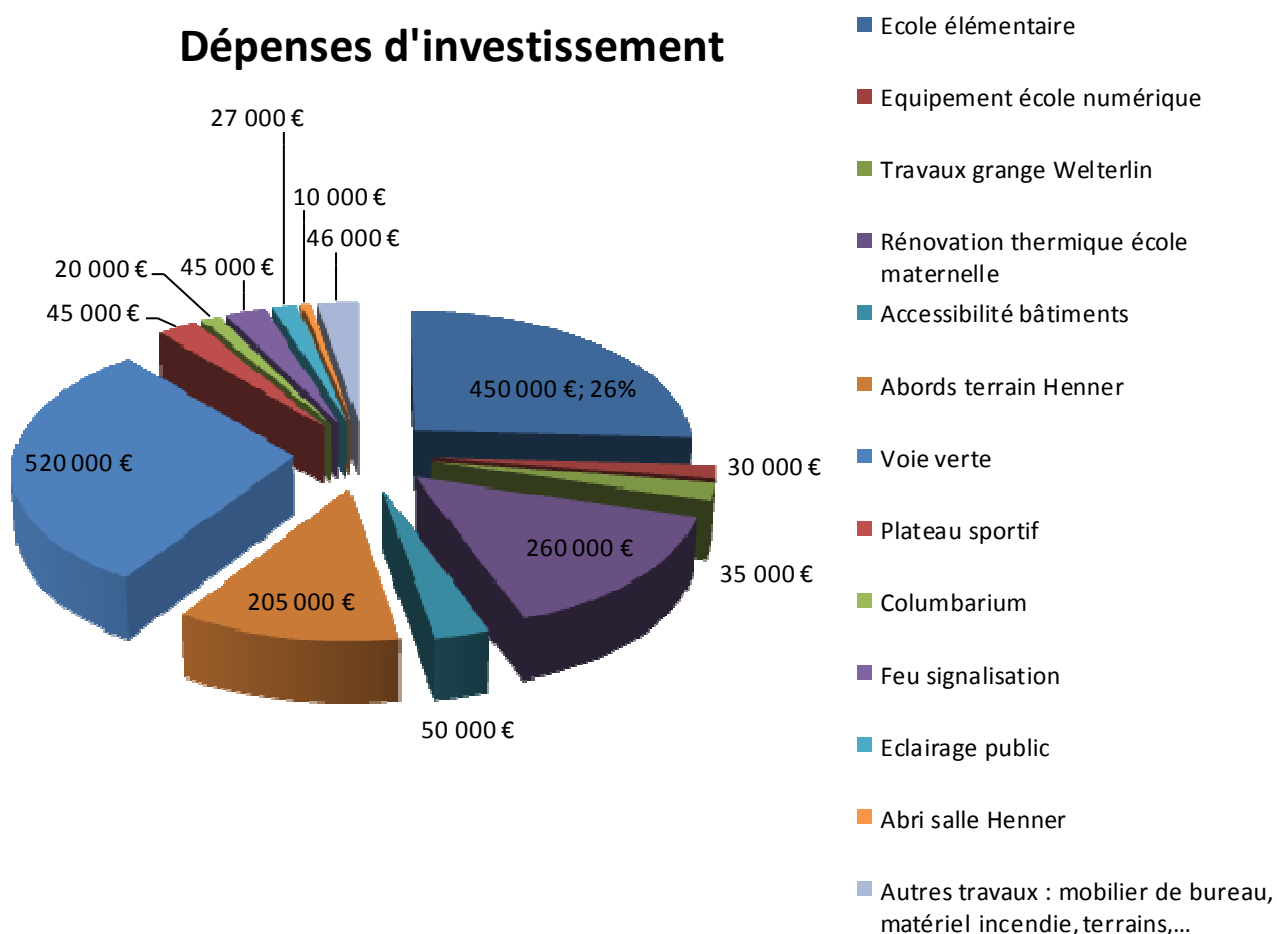


Recettes de fonctionnement

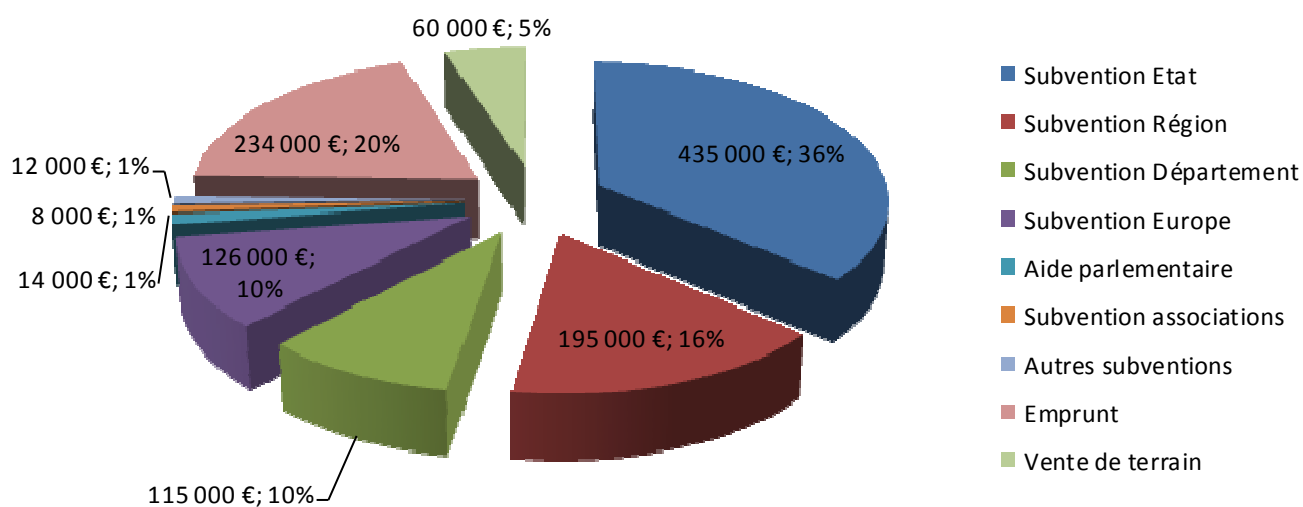


Séance du 25 01 2016

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Conseil Municipal

Séance du 25 01 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

BUDGET PRIMITIF 2016 Réseau de Chaleur	
Dépenses de fonctionnement	239 000.00
Recettes de fonctionnement	239 000.00
Dépenses d'investissement	350 000.00
Recettes d'investissement	350 000.00

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BERNWILLER

BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT M49	
Dépenses de fonctionnement	171 300.00
Recettes de fonctionnement	171 300.00
Dépenses d'investissement	334 000.00
Recettes d'investissement	334 000.00

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal confirme le versement des subventions aux associations tel que prévu par le tableau des subventions joint au BP 2016 pour un montant total de 11 800 €.

MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE : RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de charger l'ADAUHR d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage. Le coût de la mission, s'élève à 3.922,50 € HT.

Après que l'assemblée ait pu prendre connaissance du contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'unanimité, elle **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention définissant la mission précitée qui sera confiée à l'ADAUHR.

VENTE TERRAIN HOULLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un compromis de vente avait été signé avec M. MONGIN pour le terrain sis 28 rue Jean-Jacques Henner. Le projet du permis de construire ayant été modifié en faveur d'une maison jumelée, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant et donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** ces propositions.

ACHAT FORET

L'assemblée, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'autoriser le Maire à acquérir une parcelle de forêt cadastrée Section n° 59 Parcelle n° 18, lieu-dit RODEN, à BURNHAUPT LE BAS (68520) d'une contenance totale de 7 ares 40 appartenant aux consorts BAUR au prix de 800,00 €.

Séance du 25 01 2016

ACHAT TERRAINS

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'autoriser le Maire à acquérir

a) à l'euro symbolique, une parcelle de terrain à séparer de la parcelle cadastrée Section n° 12 Parcelle n° 28, lieu-dit rue de Mulhouse appartenant aux consorts KOCHER. En contrepartie, la commune prendra en charge tous les frais afférents et la réfection du trottoir.

b) une parcelle appartenant aux consorts DIETMANN Jean-Marie, à détacher de la parcelle d'une contenance de 1,35 ares Section n°30 Parcelle n°315 au prix forfaitaire de 100 €.

TAXE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Afin d'uniformiser le montant de la taxe de branchement sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle, le Conseil Municipal, après délibération, **FIXE** comme ci-après les montants demandés pour le raccordement à l'égout.

Maison individuelle :	2 000 €
Maison jumelée :	2 000 € par logement créé
Immeuble collectif :	2 000 € par logement créé
Entreprise ou société :	2 000 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle de BERNWILLER, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SMRA68

Le Conseil Municipal délibère et **DÉSIGNE** M. HELGEN Léonard pour représenter la Commune Nouvelle de BERNWILLER au sein du Syndicat pour la Mission de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

DIVERS

M. DITNER Mathieu informe l'assemblée que M. GENSBITTEL Denis ne pourra plus assurer le déneigement pour des raisons personnelles. Pour la saison en cours, c'est M. ROY Thierry qui assurera cette mission.

Commission Communication : M. DITNER Mathieu demande aux membres des anciennes commissions Communication s'ils sont d'accord pour participer à la nouvelle commission. Les membres répondent favorablement à la demande. M. RAUSCHER Christophe indique qu'il abandonne la présidence. Une première réunion est fixée au lundi 8 février 2016 à 20h00 au siège de la Commune Nouvelle.

Certains membres s'interrogent sur les blasons à utiliser dans les supports de communication. Cette question pourra être abordée en commission communication.

Mme LEBER Marie-Thérèse intervient pour signaler que les véhicules circulent toujours à vive allure aux abords de l'école et qu'il est difficile pour les piétons de traverser la route en toute sécurité.

Dates à venir



Osterputz : Haut-Rhin Propre

Participez à l'opération Haut-Rhin propre :

le 23 avril 2016 à 9heures

Ammertzwiler : Mairie

Bernwiller : Salle J.J.Henner



Donneurs de sang - Balschwiller et Environs

Venez nombreux au don du sang : le 06 mai 2016 à Buethwiller



Pique nique pour tous les habitants de la Commune Nouvelle

le 22 mai à 11h30

Au plateau sportif de la commune déléguée d'Ammertzwiler



Marche priante

le 29 mai 2016

Départ à l'Eglise de la commune déléguée de Bernwiller



Inauguration Stupa

le 5 juin 2016

Au terrain Henner à la commune déléguée de Bernwiller



Eselfascht

les 18 et 19 juin 2016

Au plateau sportif de la commune déléguée d'Ammertzwiler



Randonnée VTT et marche pédestre

le 26 juin 2016

Départ à la salle Jean-Jacques Henner - commune déléguée de Bernwiller

Commune de Bernwiller
2, rue de l'Ecole
Ammertzwiler
68210 BERNWILLER

Heures d'ouverture au public:

Commune déléguée d'Ammertzwiler : mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Commune déléguée de Bernwiller : lundi et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr - Site internet de la commune : Ammertzwiler.fr